

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/12/2024 - B2024/018725 - 2017 B 01107 - 829 853 191 - 2A AGENCEMENT

Société 2A AGENCEMENT

418 IMPASSE DU RAYOLET

LE CANNIER

83140 SIX FOURS LES PLAGES

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL.
SIGNATURE



Fait à LA VALETTE DU VAR

Le 18/11/2024

Jean-Marcel DENIS

Expert Comptable

AUDIT & CO

235 Av. Pierre et Marie CURIE

Parc Valespace

83160 LA VALETTE DU VAR

04.94.14.14.00

ANNEXE

SOMMAIRE

	page	
Faits caractéristiques de l'exercice	4	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	4	
Permanence ou changement de méthodes	4	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	5	
Etat des amortissements	5	
Etat des provisions	6	
Etat des échéances des créances et des dettes	6	
Composition du capital social	6	
Evaluation des immobilisations corporelles	6	
Evaluation des amortissements	7	
Créances immobilisées	7	
Evaluation des matières et marchandises	7	
Dépréciation des créances	7	
Disponibilités enEuros	7	
Charges à payer	8	
Détail des charges à payer	8	
Charges et produits constatés d'avance	8	
Détail des charges constatées d'avance	9	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Engagement en matière de pensions et retraites		NA
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Produits et charges exceptionnels	9	

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 205 415.30 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 147 146.49 Euros et dégageant un bénéfice de 4 619.94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	7 400		
Matériel de transport	7 083		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 414		
TOTAL	23 898		
Autres participations	44 576		11 121
TOTAL	44 576		11 121
TOTAL GENERAL	68 474		11 121

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			7 400	7 400
Matériel de transport			7 083	7 083
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 414	9 414
TOTAL			23 898	23 898
Autres participations			55 697	55 697
TOTAL			55 697	55 697
TOTAL GENERAL			79 595	79 595

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers		3 242	740		3 982
Matériel de transport		5 483	1 600		7 083
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		6 417	1 210		7 627
TOTAL		15 142	3 550		18 692
TOTAL GENERAL		15 142	3 550		18 692
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	740				
Matériel de transport	1 600				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 210				
TOTAL	3 550				
TOTAL GENERAL	3 550				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	800				800
TOTAL	800				800
TOTAL GENERAL	800				800

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	54 597	54 597	
Autres créances clients	124 074	124 074	
Taxe sur la valeur ajoutée	351	351	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	684	684	
Débiteurs divers	500	500	
Charges constatées d'avance	14 258	14 258	
TOTAL	194 463	194 463	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	31 644	31 644		
Personnel et comptes rattachés	5 138	5 138		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 143	19 143		
Impôts sur les bénéfices	845	845		
Taxe sur la valeur ajoutée	43 257	43 257		
Autres impôts taxes et assimilés	691	691		
Groupe et associés	2 948	2 948		
Autres dettes	225	225		
TOTAL	103 891	103 891		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	62			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	343			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts Sociales	10.0000	100			100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 334
Dettes fiscales et sociales	5 227
Total	6 561

Détail des charges à payer

	Montant
FACT FRS NON PARVENUES	
- AG AU 30.06.2024	792
- DEPOT AG GREFFE	48
- HONORAIRES SOCIAL	42
- FRAIS D'ADMINISTRATION	17
- HONORAIRES COMPTABLE	335
- VOYAGES ET DEPLACEMENTS	100
PROVISIONS / CONGES PAYES	
- Provisions pour congés payés	3 426
CHARGES / CONGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	1 185
ETAT CHARGES A PAYER	
- CFE 2021 AU 30.06.24	572
- tvts au 300624	30
TA ET FCP	15
Total	6 561

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	14 258
Total	14 258

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- URSSAF 2024 6MOIS	6 227		
- CSG 2024 6 MOIS	1 881		
- CSG NON DED 2024	801		
- ASSURANCES VOITURE	512		
- LOCATIONS MOBILIERES	670		
- SWISSLIFE MADELIN PREVOYANCE	311		
- SWISSLIFE RETRAITE MADELIN	3 856		
Total	14 258		

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

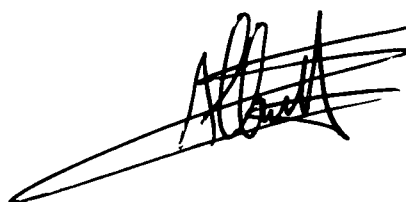
Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- AMENDES	80	671
Total	80	

Le 17/10/2024

ALBERT Alexandre GERANT



2A AGENCEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 418 Impasse du Rayolet ,
Lotissement le Cannier
83140 SIX FOURS LES PLAGES
829 853 191 RCS TOULON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT

Du 18 Novembre 2024

Le 18 Novembre 2024, Six fours les plages,

Monsieur ALBERT Alexandre
demeurant 418 Impasse du Rayolet , Lotissement le Cannier
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 Euros composant le capital social de la
Société 2A AGENCEMENT,
Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul Gérant de la Société, Monsieur ALBERT Alexandre associé unique,
a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice
clos le 30/06/2024.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2024 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2024, lesdits
comptes se soldant par un bénéfice de 4619,94 €. Il approuve également les opérations
traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 4619,94 € de la manière
suivante :

Autres réserves

4619,94 €

AA

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des deux précédents exercices ont été les suivantes :

ANNEES	REVENU BRUT	REVENU NET
2020/2021	7200	6261
2021/2022	0	0
2022/2023	0	0

TROISIEME DECISION : REMUNERATION DU GERANT

L'associé unique déclare qu'il s'est alloué pour ses fonctions de gérant une rémunération de 3 800 € et que la société a pris en charge ses cotisations sociales obligatoires et facultatives (Madelin) pour respectivement 17 605 Euros et 4 858,12 Euros dont 4 139,34 Euros de CSG déductible et 1 766,66 Euros de non déductible.

L'associé unique décide de reconduire cette rémunération pour l'exercice à 2024-2025.

QUATRIEME DECISION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à l'article L 223-19 du Code de Commerce le gérant informe l'assemblée qu'il n'y a pas eu de conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Alexandre ALBERT



2A AGENCEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 418 Impasse du Rayolet,
Lotissement le Cannier
83140 SIX FOURS LES PLAGES
829 853 191 RCS TOULON

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 juin 2024

Conformément aux dispositions de la loi et aux statuts de notre société Monsieur ALBERT Alexandre gérant associé unique de la SARL 2AAGENCEMENT présente le rapport de gestion sur l'activité et les comptes de l'exercice clos le 30.06.2024.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 147 146 €
Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement 141 604 €

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Autres achats et charges externes	26 069 €
Salaires et traitements	76 229 €
Charges sociales	26 745 €
Impôts et taxes	7 362 €
Dotations aux amortissements	3 550 €

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 4619,94 €

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Cette année d'exploitation commence bien nous sommes toujours optimiste pour 2023/2024

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du code du commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne possède aucune filiale.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30.06.2024 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent sont présentés ci-après

Bilan :

Les principaux postes du bilan figurent ci-après en annexe.

Compte de résultat :

Le compte de résultat de l'exercice est reproduit ci-après en annexe.

Résultats - Affectation :

L'associé unique rappelle que le résultat de l'exercice clos le 30.06.2024 est un bénéfice de 4619,94 € il propose d'affecter ce résultat comme suit :

Autres réserves	4619,94 €
-----------------	-----------

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le gérant associé unique rappelle il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes

ANNEES	REVENU BRUT	REVENU NET
2020/2021	7200	6261
2021/2022	0	0
2022/2023	0	0

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 39.4 du C.G.I, le gérant associé unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à l'article L 223-19 du Code de Commerce le gérant informe l'assemblée qu'il n'y a pas eu de conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé

Fait à Six fours les plages,
Le 18 Novembre 2024

Le gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. B.', written over a horizontal line.

2A AGENCEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 418 Impasse du Rayolet ,
Lotissement le Cannier
83140 SIX FOURS LES PLAGES
829 853 191 RCS TOULON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT

Du 18 Novembre 2024

Proposition de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 4619,94 € de la manière suivante :

Autres réserves 4619,94 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

ANNEES	REVENU BRUT	REVENU NET
2020/2021	7200	6261
2021/2022	0	0
2022/2023	0	0

Décision de l'associé unique du 18/11/2024

Certifié conforme
Le Gérant
Alexandre ALBERT

